Al-Širazī Abū Isḥaq Ibrāhīm, *Kitāb al-Luma' fī uṣūl al-fiqh [Le livre des Rais illuminant les fondements de la compréhension de la Loi. Traité de théorie légale musulmane]*

Introduction, traduction annotée et index par Éric Chaumont, Berkeley, Robbins Collection Publication, University of California. VIII + 432 p.

Issu d'une thèse de doctorat soutenue en 1993, cet ouvrage, comme s'en explique É. Chaumont dans son « Avant-propos », poursuit une double visée, d'une part contribuer à donner aux disciplines juridiques, et tout particulièrement les *'uṣūl al-fiqh*, la place qu'elles devraient avoir dans l'islamologie – et l'on ne peut qu'être d'accord avec lui quand il rappelle le caractère central des *'uṣūl* dans la pensée islamique médiévale –, d'autre part rompre l'isolement des études islamologiques, notamment en direction de l'anthropologie religieuse et de la philosophie du droit ; à titre personnel, j'y ajouterais aussi l'histoire des théories linguistiques, tant les questions relatives au langage – et notamment la sémantique – occupent une place centrale dans la discipline des *'uṣūl*.

Après une « Préface » (p. 3-35), concise mais d'une grande densité, replaçant l'ouvrage dans le contexte général de l'évolution des *'uṣūl* au Ve/XIe s. (on y trouvera notamment une utile mise au point sur l'opposition entre la « voie des juristes » à laquelle se rattache l'ouvrage d'al-Širāzī et la « voie des théologiens » illustrée notamment par le *Mustaṣfā* d'al-Ġazālī) et soulignant brièvement les principales idées-forces du *Luma'*, le gros de l'ouvrage consiste en une traduction, abondamment annotée, de ce texte.

Outre un chapitre préliminaire définissant certains concepts fondamentaux, celui-ci comporte 9 parties de longueurs fort inégales. La première, qui est aussi la plus volumineuse (p. 49-176), intitulée « Le discours légal et ses catégories », est essentiellement une herméneutique des textes révélés (Coran et *hadith*), axée sur quatre grandes questions : l'ordre et la défense, le général et le particulier, l'équivoque et le clair et l'abrogation. Une seconde partie, très courte (p. 177-186), traite des « Actes du messager », puis sont abordées « Les informations traditionnelles » (p. 187-226), c'est-à-dire les conditions de recevabilité de la transmission, « L'accord unanime de la communauté » (p. 227-252), « Le raisonnement analogique » (p. 253-324), « Le statut originel » (p. 325-334), « Le conformisme et la consultation » (p. 335-346) et enfin « L'iǧtihād » (p. 347-365). Le tout est complété par une abondante « Bibliographie » (plus de 470 titres), classée en suivant les divisions de l'ouvrage (ce qui, il faut bien le dire, n'est pas toujours très commode) et de plusieurs « Index » (citations coraniques, *'aḫbār*, noms propres et notions).

La traduction de textes techniques aussi complexes est toujours une épreuve redoutable, et il faut noter que l'A. s'en tire avec une compétence indéniable. Sans doute certains choix terminologiques pourront-ils paraître un peu opaques pour un lecteur non arabisant (les autres pourront toujours se référer au terme original donné entre parenthèses), mais la chose est difficilement évitable dans ce type de textes et l'on serait en général bien en peine de proposer des solutions plus satisfaisantes. Quelques exceptions, cependant, concernent certains termes repris par les *'uṣūl* à la grammaire, ou communs aux deux disciplines. Ainsi, p. 51, « inusité » pour *muhmal* est globalement acceptable, en revanche « obsolète » et « désuet », suggérés en note, ne correspondent pas véritablement à la notion visée par les grammairiens, qui serait plutôt « inattesté ». Toujours à la même page, *laqab* a clairement le sens de « nom propre » (on le trouve parfois dans cette acception, même si *'alam* est plus courant). De même, l'explication à propos de *ma'nā* (n. 2), si elle est globalement juste, apparaît un peu décalée dans le contexte : dire que le nom propre « n'instruit pas d'une signification » (*lā yufīdu ma'nan*, je suppose) ne revient pas à dire qu'il n'a pas de visée (lorsque je dis « Zayd », je vise bien un individu en particulier), mais qu'il ne renvoie pas à une notion abstraite et générale (une des nombreuses valeurs possibles de *ma'nā*) ; en d'autres termes, « Zayd » ne renvoie pas à une instance de la classe des Zayd, mais à un individu qui porte ce nom, ce que l'on exprime parfois en disant que les noms propres n'ont pas de signifié mais seulement un référent.

Dans un autre ordre d'idée, « cheville » pour *ziyāda* (p. 53) me paraît discutable, dans la mesure où le terme français renvoie uniquement à la versification, avec de surcroît une connotation dépréciative ; il faut souligner à ce propos que pour certains grammairiens et rhétoriciens, la *ziyāda* n'est pas neutre ou superflue au plan du sens, mais contribue à la puissance expressive (*šiddat ta'kīd, mubālaġā*) du discours, ce qui n'est évidemment jamais celui de la cheville. « Adjonction » ou « ajout » était peut-être plus approprié.

Cela étant, ces quelques remarques ne sauraient, selon l'expression consacrée, amoindrir l'intérêt de l'ouvrage, qui constitue une contribution importante aux études islamologiques.

Jean-Patrick Guillaume
Université Paris 3

BCAI 22 (2007) Al-Širazī Abū Isḥaq Ibrāhīm : Kitāb al-Luma' fī 'uṣūl al-fiqh Le livre des Rais illuminant les fondements de la compréhension de la Loi. Traité de théorie légale musulmane, recensé par Jean-Patrick Guillaume
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net